

Séance du 6 juillet 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le six juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Jean-Philippe ABINAL, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL (arrivée à 19h06)

Absents ayant donné pouvoir : Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Didier PIERRE (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Raymond BRALEY), Virginie SEXTO (pouvoir à Dominique BEC), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Mathieu GINESTET)

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT

Absent : Amar GUENDOUZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

FIN/81-2023**Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe réseau de chaleur**

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 28 juin 2023,

ENTENDU que la trésorerie du budget réseau de chaleur n'est pas commune avec celle du budget principal.

CONSIDERANT que pour permettre au budget réseau de chaleur de mettre en œuvre les dépenses nécessaires à son bon fonctionnement et de fluidifier les paiements, sans attendre l'encaissement des recettes, il est proposé au Conseil Municipal de consentir une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe réseau de chaleur d'un montant de 250 000 euros maximum en cas de besoin.

ENTENDU que l'avance est remboursable au plus tard avant le 30 juin 2024, pour permettre l'encaissement maximum des remboursements des utilisateurs et le versement de la subvention d'équilibre. Le comptable est chargé de l'exécution de cette opération non budgétaire.

ENTENDU que les versements et remboursements de l'avance se feront, sur production d'un certificat administratif, par tranche en fonction du niveau de trésorerie.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- décide du versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe réseau de chaleur en 2023 et 2024 dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **11 JUIL. 2023**

Et de la publication le : **12 JUIL. 2023**